



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

**Plan d'action  
à l'égard des personnes handicapées ou sourdes  
du Conseil des arts et des lettres du Québec  
1<sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2020**

**(Mise à jour mars 2019)**



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

## 1. Introduction

Ce plan d'action annuel a été produit dans le contexte de l'article 61.1 de la [Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées ou sourdes en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale](#) (LRQ, chap. E-20.1), qui stipule, notamment, l'obligation faite aux ministères et aux organismes publics assujettis de produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées ou sourdes identifiant les obstacles susceptibles d'être rencontrés dans les secteurs d'activité relevant de leurs attributions et les mesures prévues pour les réduire.

Par son plan d'action, le Conseil des arts et des lettres du Québec (Conseil) a l'intention de favoriser l'intégration et d'accroître la participation des personnes handicapées ou sourdes aux activités liées à sa mission, autant comme prestataire de services publics que comme employeur. Aux fins de ce plan, le Conseil emploie la notion de personne handicapée telle qu'elle est définie au sens de la Loi, soit « toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes ».

Les membres du conseil d'administration et le personnel sont engagés à poursuivre leurs efforts pour réaliser les actions préconisées et favoriser l'inclusion et la pleine participation des créateurs, travailleurs culturels et employés handicapés à la vie culturelle et à la construction d'une identité québécoise plurielle et rassembleuse.



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

## 2. Portrait du Conseil des arts et des lettres du Québec et de ses secteurs d'activité

Créé en 1994 en vertu de la [Loi sur le Conseil des arts et des lettres du Québec](#), le Conseil est une société d'État qui relève du ministre de la Culture et des Communications et qui contribue à l'épanouissement culturel de la population partout au Québec. Avec ses quelque 70 employés, le Conseil offre des services aux artistes, aux écrivains et aux organismes artistiques et littéraires québécois à partir de son siège social à Québec et de son bureau administratif à Montréal, mais également en ligne par sa prestation électronique de services.

### Mission

**Le Conseil a pour mission de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation, le perfectionnement et la production artistique et littéraire et d'en favoriser le rayonnement au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger.**

### Clientèles

Conformément à sa mission, les services offerts par le Conseil s'adressent principalement aux artistes et aux écrivains professionnels ainsi qu'aux organismes sans but lucratif québécois œuvrant dans les domaines artistiques suivants :

- arts de la scène;
- arts numériques, cinéma et vidéo;
- arts multidisciplinaires;
- arts visuels;
- littérature et conte;
- métiers d'art;
- recherche architecturale.



## Services

- Soutien financier par l'entremise de programmes d'aide sous diverses formes adaptées à chacun des domaines relevant de sa mission :
  - Programmes de subventions aux organismes artistiques sans but lucratif;
  - Programmes de bourses aux artistes et aux écrivains professionnels.
- Reconnaissance aux artistes et aux écrivains professionnels par la remise de prix et distinctions (Ordre des arts et des lettres du Québec);
- Rôle de conseiller auprès du ministre de la Culture et des Communications;
- Activités de formation et d'information auprès de ses clientèles.

### 3. L'engagement du Conseil à réduire les obstacles

Dans une perspective de développement culturel durable et équitable, le Conseil s'engage à réduire les obstacles à l'inclusion des créateurs et des travailleurs culturels handicapés afin de favoriser leur intégration et leur pleine participation à la vie culturelle et à la société québécoise.

En vertu de l'article 10 de la [Charte des droits et libertés de la personne](#) et de la politique [L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées ou sourdes](#), le Conseil est tenu de prendre les mesures nécessaires pour que toute personne handicapée qui en fait la demande ait accès, en toute égalité, aux documents et aux services que l'organisation offre au public.

### 4. Groupe de travail responsable du plan d'action

Le mandat de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan d'action a été confié à un groupe de travail composé de membres de la Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale et de la Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres.

Le groupe s'est vu confier les responsabilités de rédiger les plans d'action et de veiller à leur mise en œuvre par l'ensemble des directions.



## 5. Bilan des mesures prises au cours du dernier exercice

Grâce à la participation de l'ensemble de ses employés, le Conseil a réalisé la quasi-totalité des objectifs fixés dans le plan d'action 2018-2019. En effet, 83 % des mesures ayant pour échéance mars 2019 ont été entièrement réalisées tandis qu'une seule est partiellement réalisée. La mise en œuvre du plan a été facilitée par la collaboration de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) qui a fourni des avis éclairés tout au long de l'exercice. Le tableau suivant présente les résultats obtenus par le Conseil pour ses mesures prévues en 2018-2019.

L'ACCESSIBILITÉ AUX DOCUMENTS ET AUX SERVICES	
<b>Secteurs d'activité</b>	Accès aux programmes du Conseil
<b>Obstacle 1</b>	<b>Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache.</b>
<b>Objectif 1</b>	Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées ou sourdes admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées
<b>Mesure 1</b>	Consultation auprès d'un groupe cible afin d'identifier les enjeux et des pistes d'actions possibles
<b>Indicateurs 1</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Date de la consultation</li><li>• Nature du groupe consulté</li></ul>
<b>Résultat/ État de réalisation</b>	Une consultation a été réalisée le 6 juillet auprès d'un groupe composé de représentants d'organismes œuvrant auprès de personnes handicapées ou avec elles, ainsi que d'artistes handicapés. Cette rencontre a permis de les mettre au courant des programmes du Conseil mais aussi de mieux cerner leurs besoins spécifiques en fonction des disciplines et des handicaps.
<b>Suite à donner</b>	Mettre en œuvre certaines recommandations



<b>Objectif 2</b>	Informers les organismes et les personnes handicapées ou sourdes des services offerts par le Conseil
<b>Mesure 2</b>	Communication ciblée aux organismes identifiés
<b>Indicateurs 2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date de la communication</li> <li>• Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil</li> </ul>
<b>Résultat/ État de réalisation</b>	Un des constats de la consultation du mois de juillet était le besoin de communication et de reconnaissance. À cet effet, le Conseil a décidé d'intégrer en continu à ses pratiques le rappel des programmes pour les personnes handicapées ainsi qu'une meilleure représentativité dans le choix des histoires ou artistes mis en lumière dans ses outils de communication. Ainsi, le 7 février, une communication a été faite à un groupe ciblés afin de rappeler l'accessibilité des programmes du Conseil. Par ailleurs, 16 mentions en lien avec les personnes handicapées ont été faites sur les différentes plateformes du Conseil.
<b>Suites à donner</b>	À poursuivre
<b>Obstacle 3</b>	<b>Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec</b>
<b>Objectif 1</b>	Documenter les services offerts dans les lieux de résidences.
<b>Mesure 1</b>	Création d'un document questionnaire sur l'accessibilité des lieux et envoi aux résidences
<b>Indicateur 1</b>	Taux de réponse au questionnaire



<b>Résultat/ État de réalisation</b>	Le questionnaire a été réalisé et envoyé à tous les partenaires dans le cadre du programme de résidences. Seulement 10 avaient répondu en date de ce jour, pour un taux de réponse de 20 %.
<b>Mesure 2</b>	Production d'un portrait sur l'accessibilité des lieux de résidences artistiques à partir des données recueillies
<b>Indicateur 2</b>	Date de dépôt du portrait
<b>Résultat/ État de réalisation</b>	Afin d'avoir un portrait fiable, une relance sera faite auprès des partenaires pour avoir plus de réponses. Le dépôt du portrait est donc reporté en 2020.
<b>Suite à donner</b>	Poursuivre l'action



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

## **6. Bilan de la mise en œuvre de la politique gouvernementale L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées**

La politique gouvernementale *L'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées* a pour but de mettre en place, au sein de l'administration publique, toutes les conditions qui permettront aux personnes handicapées d'avoir accès, en toute égalité, aux services et aux documents offerts au public. Au cours du dernier exercice, le Conseil n'a pas eu à mettre en œuvre des mesures d'accommodement. Par ailleurs, aucune plainte ne fut déposée auprès de la personne responsable des plaintes dans le cadre de la politique d'accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées.

## 7. Identification des obstacles priorités et des mesures retenues pour 2019-2020 (mise à jour)

**DACAR** (Direction du soutien aux artistes, aux communautés et à l'action régionale)

**DOCP** (Direction du soutien aux organismes de création et de production)

**DDRI** (Direction du soutien à la diffusion et au rayonnement international)

**DCPAL** (Direction des communications et de la promotion des arts et des lettres du Québec)

**DRHA** (Direction des ressources humaines, de l'administration et du mécénat)

ARTISTES ET TRAVAILLEURS CULTURELS					
Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Difficulté d'accès aux programmes du Conseil et au financement qui s'y rattache.	Améliorer l'accessibilité des bourses et des subventions aux personnes handicapées ou sourdes admissibles aux programmes du Conseil et aux organismes œuvrant avec des personnes handicapées ou sourdes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des demandes d'organismes avec une attention particulière aux besoins spéciaux exprimés dans les budgets afin d'ajuster les subventions en conséquence</li> </ul>	DOCP/DDRI/DACAR	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de dossiers traités</li> <li>Fonds supplémentaires alloués en lien avec les besoins spéciaux</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation pour les chargés de programmes afin de mieux les outiller pour l'analyse des demandes</li> </ul>	DOCP/DACAR/DDRI	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de professionnels présents à la formation</li> </ul>



<p>Informer les organismes et les personnes handicapées ou sourdes des services offerts par le Conseil</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation des plateformes du Conseil afin de rappeler la priorité pour l'organisation de servir équitablement toutes ses clientèles et inciter celles-ci à manifester leurs besoins</li> </ul>	DCPAL	<p>En continu</p> <p>Juin 2019</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil</li> <li>Nombre de communications réalisées sur les plateformes du Conseil en lien avec le 25<sup>e</sup> anniversaire et ciblant les artistes handicapés ou sourds</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Campagnes « Saviez-vous que? » sur les médias sociaux</li> </ul>	DCPAL	Décembre 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de campagnes réalisées sur les réseaux sociaux</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Utilisation de relayeurs afin de communiquer l'information sur la mesure de soutien supplémentaire aux boursiers en situation de handicap à de nouveaux demandeurs potentiels</li> </ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de relayeurs participants à la campagne de promotion</li> </ul>



2. Difficulté d'accès aux services offerts par le Conseil dans les lieux de résidences artistiques au Québec et hors Québec	Documenter les services offerts dans les lieux de résidences	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'un document questionnaire sur l'accessibilité des lieux et envoi aux résidences</li> <li>• Production d'un portrait sur l'accessibilité des lieux de résidences artistiques à partir des données recueillies</li> </ul>	DDRI	Mars 2019	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de réponse au questionnaire</li> <li>• Date de dépôt du portrait</li> </ul>
	Intégrer l'information sur l'accessibilité des lieux de résidences dans les outils de communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour des fiches résidences</li> <li>• Mise à jour des pages Web</li> </ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de fiches mises à jour</li> <li>• Nombre de pages Web mises à jour</li> </ul>
3. Difficulté de participation des personnes handicapées ou sourdes dans les processus du Conseil	Favoriser une meilleure participation des personnes handicapées ou sourdes aux processus décisionnels du Conseil	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir des mesures d'accommodement favorisant l'embauche de personnes handicapées ou sourdes dans les processus décisionnels du Conseil</li> </ul>	DOCP/DDRI/DACAR /DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de mesures d'accommodement mises en place.</li> <li>• Mention dans la Déclaration de services aux citoyens indiquant l'existence des mesures d'accommodement.</li> </ul>



EMPLOYÉS					
Obstacles priorisés	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Difficulté à faire connaître le Conseil comme employeur de choix auprès des personnes handicapées ou sourdes	Faciliter la connaissance du Conseil comme employeur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Diffusion des offres d'emplois sur des sites spécialisés</li> <li>• Utilisation des relayeurs d'information</li> </ul>	DRHA	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'offres d'emploi diffusées et type de sites spécialisés utilisés</li> <li>• Nombre de relayeurs utilisés</li> </ul>
2. Méconnaissance des employés des réalités des personnes handicapées ou sourdes	Favoriser une meilleure compréhension à l'interne des réalités des personnes handicapées ou sourdes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser une activité dans le cadre de la semaine des personnes handicapées (juin) et une autre dans le cadre de la journée mondiale des sourds et de la journée mondiale des langues des signes (septembre).</li> </ul>	DCPAL	Juin 2019 Juin 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nature de l'activité de sensibilisation réalisée</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire la promotion à l'interne d'œuvres artistiques mettant de l'avant des personnes handicapées ou sourdes</li> </ul>	DCPAL	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'œuvres ayant bénéficié d'une promotion à l'interne</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité/formation pour les professionnels</li> </ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Date et nature de l'activité réalisée</li> </ul>



Conseil  
des arts  
et des lettres  
du Québec

	Développer des collaborations avec le milieu de la recherche afin de contribuer au développement de connaissances au sujet de l'accessibilité culturelle	<ul style="list-style-type: none"><li>• Partenariat pour la recherche « On vous fait signe! Citoyenneté culturelle des personnes sourdes : enjeux et pratiques d'accessibilité »</li></ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• Nature de la participation du Conseil aux activités de recherches</li></ul>
--	--	--	-------	-----------	---



## TOUTES LES CLIENTÈLES

Obstacles priorités	Objectifs visés	Mesures et ressources	Responsables	Échéancier	Indicateurs de résultats
1. Achats de biens et services accessibles	Assurer le respect des recommandations de l'Office des personnes handicapées du Québec (OPHQ) en matière d'approvisionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inclure dans les processus d'achat de biens et services (tant pour les ressources matérielles que pour les communications) une mention indiquant que le Conseil veille à l'accessibilité dans son processus d'approvisionnement et au respect de cette mention</li> </ul>	DRHA	En continu	<ul style="list-style-type: none"> <li>Date de l'ajout et libellé de la mention</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Sous-titrage de vidéos produites par le Conseil</li> </ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nombre de vidéos avec sous-titres</li> </ul>
2. Accessibilité du bureau de Québec	Veiller à ce que le nouvel aménagement intègre des accès faciles et sécuritaires pour les personnes handicapées et sourdes.	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préciser, dans le programme de besoins et dans les documents d'appel d'offres liés aux services professionnels (architecture et ingénierie), les attentes du Conseil à l'égard de l'accessibilité universelle et du design universel.</li> </ul>	DRHA	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des attentes signifiées dans le programme de besoins et les documents d'appel d'offres</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>Viser l'atteinte de hauts standards de design universel et d'accessibilité universelle répondant aux besoins des personnes handicapées et sourdes lors de l'élaboration des plans et devis</li> </ul>	DRHA	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nature des standards intégrés dans les plans d'aménagement proposés.</li> </ul>



3. Accessibilité du site Web	Améliorer l'accessibilité des documents et des communications	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évaluation du site Internet du Conseil par un organisme spécialisé</li> <li>• Formation en création de documents accessibles</li></ul>	DCPAL	Mars 2020	<ul style="list-style-type: none"><li>• Date du dépôt du rapport d'évaluation réalisé</li><li>• Nombre et nature des recommandations mises en œuvre</li> <li>• Date et titre de la formation</li></ul>
------------------------------	---	--	-------	-----------	--